

# Transport et distribution de gaz naturel annuel 2011

**Veillez compléter et retourner cette copie dans les 20 jours suivant la réception du questionnaire**

**Confidentiel une fois rempli.**

Renseignements recueillis en vertu de la *Loi sur la statistique*, Lois révisées du Canada, 1985, chapitre S19.

**En vertu de cette loi, il est obligatoire de remplir le présent questionnaire.**

*If you prefer this questionnaire in English, please check here*

Prière de corriger s'il y a lieu le nom et l'adresse

<p><b>Objet de l'enquête</b></p> <p>Cette enquête a pour objet de recueillir de l'information sur la disponibilité et l'écoulement d'énergie au Canada. Cette information est un indicateur important de la performance économique canadienne et tous les échelons de gouvernement s'en servent pour établir des politiques énergétiques éclairées; les organismes gouvernementaux l'utilisent également pour s'acquitter de leurs responsabilités de réglementation des services publics. De même, le secteur privé utilise cette information dans le cadre de son processus décisionnel.</p> <p><b>Confidentialité</b></p> <p>Vos réponses sont confidentielles.</p> <p>La loi interdit à Statistique Canada de divulguer toute information recueillie qui pourrait dévoiler l'identité d'une personne, d'une entreprise ou d'un organisme sans leur permission ou sans en être autorisé par la loi. Les dispositions de confidentialité de la <i>Loi sur la statistique</i> ne sont pas touchées par la <i>Loi sur l'accès à l'information</i> ou toute autre loi. Ainsi, par exemple, l'Agence du revenu du Canada ne peut pas accéder à des données d'enquête identifiables de Statistique Canada.</p> <p>Les données de cette enquête serviront uniquement à des fins statistiques et seront publiées sous forme agrégée seulement.</p> <p>Il existe cependant une exception à cette règle générale de confidentialité qui autorise la divulgation, à la discrétion du Statisticien en chef, d'information identifiable sur les services publics, ce qui comprend les entreprises qui acheminent du pétrole ou des produits du pétrole par oléoduc et les entreprises qui fournissent, transportent ou distribuent du gaz, de l'électricité ou de la vapeur. Ceci s'applique à la diffusion de résultats d'enquête sous forme agrégée au niveau provincial ou territorial quand seulement un ou deux services publics ont déclaré des informations ou un service domine l'industrie dans une province ou un territoire en particulier.</p> <p><b>Ententes de partage des données</b></p> <p>Afin de réduire le fardeau des répondants, Statistique Canada a conclu des ententes de partage de données avec des organismes statistiques provinciaux et territoriaux et d'autres organisations gouvernementales, qui doivent garder les données confidentielles et les utiliser uniquement à des fins statistiques. Statistique Canada communiquera les données de la présente enquête seulement aux organisations ayant démontré qu'elles avaient besoin de les utiliser.</p> <p><b>L'article 11 de la Loi sur la statistique</b> prévoit le partage de données avec des organismes statistiques provinciaux et territoriaux répondant à certaines conditions. Ces organismes doivent posséder l'autorisation légale de recueillir les mêmes données, sur une base obligatoire, et les lois en vigueur doivent contenir essentiellement les mêmes dispositions que la <i>Loi sur la statistique</i> en ce qui concerne la confidentialité et les sanctions imposées en cas de divulgation de renseignements confidentiels. Comme ces organismes possèdent l'autorisation légale d'obliger les entreprises à fournir les mêmes données, on ne demande pas le consentement des entreprises et celles-ci ne peuvent s'opposer au partage des données.</p>	<p>Pour la présente enquête, des ententes en vertu de l'<b>article 11</b> ont été conclues avec les organismes statistiques provinciaux et territoriaux de Terre-Neuve-et-Labrador, de la Nouvelle-Ecosse, du Nouveau-Brunswick, du Québec, de l'Ontario, du Manitoba, de la Saskatchewan, de l'Alberta, de la Colombie-Britannique et du Yukon.</p> <p>Les données partagées seront limitées aux renseignements relatifs aux établissements commerciaux situés dans la province ou le territoire en question.</p> <p><b>L'article 12 de la Loi sur la statistique</b> prévoit le partage de données avec des organisations gouvernementales fédérales, provinciales ou territoriales. En vertu de cet article, vous pouvez refuser de partager vos données avec l'une ou l'autre de ces organisations en écrivant une lettre d'objection au statisticien en chef et en la retournant avec le questionnaire rempli. Veuillez préciser les organisations avec lesquelles vous ne voulez pas partager vos données.</p> <p>Pour la présente enquête, des ententes en vertu de l'<b>article 12</b> ont été conclues avec les organismes statistiques de l'Île-du-Prince-Édouard, des Territoires du Nord-Ouest et du Nunavut ainsi qu'avec le Ministère de l'énergie de l'Ontario, Saskatchewan Department of Energy and Resources, le Ministère de l'énergie de l'Alberta, l'Office National de l'Énergie, Ressources Naturelles Canada et Environnement Canada.</p> <p>Dans le cas des ententes conclues avec des organisations gouvernementales provinciales et territoriales, les données partagées seront limitées aux renseignements relatifs aux établissements commerciaux situés dans la province ou le territoire en question.</p> <p>Prière de prendre note qu'il n'y a pas de droit de refus de partage de données avec Saskatchewan Department of Energy and Resources. En plus d'être recueillies en vertu de la <i>Loi sur la statistique</i>, les données sont recueillies en vertu de la <i>Loi de conservation et de réglementation du pétrole et du gaz, 1985</i> et de la <i>Loi des Ressources Minérales de la Saskatchewan</i> pour Saskatchewan Department of Energy and Resources.</p> <p><b>Couplage d'enregistrements</b></p> <p>Dans le but d'améliorer les données de la présente enquête, Statistique Canada pourrait combiner les renseignements de cette enquête avec ceux provenant d'autres enquêtes ou de données administratives.</p> <p><b>Renseignements</b></p> <p>Ce rapport devrait être rempli et retourné à Statistique Canada, 150, Promenade du pré Tunney, JT-02 B-17, Ottawa (Ontario), K1A 0T6. Si vous avez besoin d'aide pour compléter le questionnaire, veuillez nous contacter au <b>1-877-604-7828</b>, ou par télécopieur au <b>1-800-755-5514</b>.</p> <p><b>Divulgation des renseignements transmis par télécopieur ou autres modes électroniques.</b></p> <p>Statistique Canada tient à vous avertir que la transmission des renseignements par télécopieur ou autres modes électroniques peut poser un risque de divulgation. Toutefois, dès la réception de votre document, Statistique Canada offrira le niveau de protection garanti pour tous les renseignements recueillis aux termes de la <i>Loi sur la statistique</i>.</p>	
<b>INSTRUCTIONS</b>		
<p>(1) Les données financières doivent porter sur l'année civile ou financière terminée le plus près du 31 décembre. S'il s'agit d'un exercice financier, prière d'en indiquer la période.</p> <p>(2) S'il est impossible de donner des chiffres exacts aux rubriques présentées, fournir des chiffres estimés en les faisant suivre de la mention (est).</p> <p>(3) Indiquer la longueur des conduites principales séparément de celles des conduites parallèles ou des conduites auxiliaires. Par conduite parallèle, il faut entendre tout gazoduc qui occupe la même emprise que la conduite principale ou emprise adjacente et qui est essentiellement parallèle à la conduite principale, mais qui a une source indépendante de pression tout en servant à transporter un produit d'origine et de destination communes.</p> <p>On entend par conduite auxiliaire tout gazoduc qui, servant à transporter un produit d'origine et de destination communes, occupe la même emprise que la conduite principale ou une conduite directement adjacente et parallèle à la conduite principale, et dont la source de pression dépend de la conduite principale.</p> <p>S'il y a plus d'une conduite principale, déclarer séparément la longueur de chacune. Veuillez noter que ces chiffres sont publiés dans la publication annuelle intitulée <i>Transport et Distribution de Gaz Naturel</i> (Catalogue 57-205).</p>		
<b>ATTESTATION</b>		
Je déclare que les renseignements donnés dans le présent rapport sont autant que je sache, complets et exacts.		
Signature		
Nom du signataire <i>(en lettres moulées s.v.p.)</i>	Fonction officielle du signataire	Date
Nom de la personne à joindre à propos de ce relevé <i>(en lettres moulées s.v.p.)</i>	Téléphone ( )	Télécopieur ( )
Adresse électronique		

**Transport et distribution de gaz naturel annuel**  
**Compte des revenus et des frais d'exploitation**  
Période du \_\_\_\_\_ au \_\_\_\_\_

N° du compte(1)	S.C. seulement	Année courante	Année précédente
		MILLIERS DE DOLLARS CANADIEN	
<b>Comptes des revenus et des frais d'exploitation</b>			
<b>Comptes des revenus d'exploitation</b>			
510			
500, 529			
550			
570			
307, 551, 575, 579			
300			
623, 626, 627 moins 628, 629			
660, 663 à 667, 669			
684, 685, 688, 689, 721 à 725, 728 moins 729			
810, 815 à 821, 850, 853, 855 à 859, 860 à 867, 869, 884, 885, 888, 889			
303, 304			
305, 308, 610, 612, 615 à 622, 650, 651, 653 à 659			
301			
315			
312, 314, 316, 317, 319			
331			
311, 313, 323, 324, 325, 326, 329			
341			
320			
321, 322			
306			

(1) Le numéro des comptes représente les comptes reflétés dans le règlement de normalisation de la comptabilité des gazoducs.

# Transport et distribution de gaz naturel annuel

## Bilan comparé

Période close le \_\_\_\_\_ 20 \_\_\_\_\_

N° du compte(1)	S.C. seulement	Année courante	Année précédente
<b>Actif</b>			
<b>Installations</b>			
100 à 103, 107, 110, 115, 116	10		
Installations totales			
105, 106, 111, 112	20		
Moins dépréciation et amortissement accumulé			
	30		
<b>Installations totales</b>			
<b>Investissements</b>			
120	40		
Placements dans des filiales			
121, 122, 123, 126	50		
Autres investissements			
	60		
<b>Total, investissements</b>			
<b>Disponibilité</b>			
130, 132	70		
Encaisse, en banque ou placements en numéraire			
140, 141, 142 moins 145	80		
Compte à recevoir moins provisions pour créances douteuses			
150	90		
Matériaux d'installation et fournitures d'exploitation			
131, 147, 151, 160, 162	100		
Autres disponibilités, matériaux et fournitures et dépenses payées d'avance			
152, 153	110		
Gaz stocké sous terre et prêt à la vente et gaz dans les conduits			
	120		
<b>Total, disponibilité</b>			
170 à 173, 176 à 179	130		
Débits différés			
	140		
<b>Actif, total</b>			
<b>Passif et avoir des actionnaires</b>			
<b>Avoir des actionnaires</b>			
200	10		
Capital-actions			
212	20		
Bénéfices non répartis			
210, 216	30		
Autres bénéfices			
	40		
<b>Total, avoir des actionnaires</b>			
<b>Dettes à long terme</b>			
220 moins 221	50		
Dettes à long terme			
248	60		
Avances de sociétés affiliées			
249	70		
Autres dettes à long terme			
	80		
<b>Total, dette à long terme</b>			
<b>Exigibilités</b>			
250, 258	90		
Emprunts et effets à payer			
251, 252	100		
Comptes payables et courus (incluant les sociétés affiliées)			
253, 257	110		
Intérêts et dividendes payables et courus			
254, 256, 259	120		
Autres exigibilités			
	130		
<b>Total, exigibilités</b>			
270, 275, 276, 278, 279, 290, 291, 293	140		
Crédits différés et appropriations			
	150		
<b>Total, passif et avoir des actionnaires</b>			
<b>Excédent non réparti</b>			
350	160		
Solde viré du revenu			
351, 352	170		
Rectifications applicables à des périodes antérieures			
353	180		
Impôt sur le revenu applicable aux rectifications			
357	190		
Attributions et dividendes			
212	200		
Excédent non réparti, fin d'année d'après le bilan			

(1) Le numéro des comptes représente les comptes reflétés dans le règlement de normalisation de la comptabilité des gazoducs.

**Transport et distribution de gaz naturel annuel**  
**Données financières supplémentaires<sup>1</sup>**

	Opérations de production <sup>2</sup>		Opérations de services de gaz			
			Transmission <sup>3</sup>		Distribution	
	610-622 810-821		650-729 860-869		650-729 850-859 884-889	
	Courant	Réparations	Courant	Réparations	Courant	Réparations
<b>A. État supplémentaire des frais d'exploitation:</b>	MILLIERS DE DOLLARS CANADIEN					
Prière de donner le détail ci-dessous du total des comptes de frais d'exploitation (sans l'approvisionnement en gaz) déclaré dans l'annexe 1.						
Somme dépensée pour:						
Traitements et salaires						
Combustible et électricité						
Matériaux et fournitures						
Paiements versés aux entrepreneurs						
Services achetés (juridiques, techniques, publicitaires, téléphone, etc.)						
Autres						
<b>Total, comptes de frais d'exploitation</b>						

<sup>1</sup> Veuillez rapporter les chiffres par catégorie correspondant à vos opérations.

<sup>2</sup> Représentant réseaux de collecte et usine de traitement.

<sup>3</sup> Transmission seulement (excluant opérations de production).

*Pour information seulement*

# Transport et distribution de gaz naturel annuel

## Données supplémentaires

Longueur de gazoduc en kilomètres, au 31 décembre 2011

Champs d'exploitation et collecte	Diamètre extérieur en millimètres							TOTAL
	0-75	76-150	151-226	227-328	329-531	532-1040	1041 et plus	
Province ( <i>spécifiez</i> )								
<b>Transport</b>	<b>0-75</b>	<b>76-150</b>	<b>151-226</b>	<b>227-328</b>	<b>329-531</b>	<b>532-1040</b>	<b>1041 et plus</b>	<b>TOTAL</b>
Province ( <i>spécifiez</i> )								
a) Lignes principales								
b) Conduites parallèles et auxiliaires								
<b>Approvisionnement et distribution</b>	<b>0-75</b>	<b>76-150</b>	<b>151-226</b>	<b>227-328</b>	<b>329-531</b>	<b>532-1040</b>	<b>1041 et plus</b>	<b>TOTAL</b>
Province ( <i>spécifiez</i> )								
a) Acier								
b) Plastique								

Dans le tableau ci-dessous, veuillez identifier avec autant de détails que ci-dessus (à savoir la longueur en kilomètres des gazoducs, par province, par diamètre, par genre de matériaux, acier ou plastique et par type (c'est-à-dire champs d'exploitation et collecte, transport, approvisionnement et distribution), tout abandon de conduites au cours de l'année observée.

Province	0-75	76-150	151-226	227-328	329-531	532-1040	1041 et plus	TOTAL

## Transport et distribution de gaz naturel annuel Données supplémentaires

Statistique des postes compresseurs									
Province	Poste	Type de commande		Turbines			Compresseurs		
		Manuel	Automatique	Nombre	Type	KW	À mouvement alternatif	Centrifuges	Total

Si vous vous opposez à la publication des renseignements contenus dans la présente section (B), prière de l'indiquer

---

### DÉFINITIONS

**DIRECTION :** Y compris les présidents, vice-présidents, chefs de service et autre personnel supérieur de la direction.

**EMPLOYÉS DE LA PRODUCTION:** Y compris les employés qualifiés et les non-diplômés, techniciens, spécialistes, employés de bureau et secrétaires ainsi que les employés travaillant en dessous du personnel de la direction.

### STATISTIQUES DE LA PAIE

	Nombre d'employés au 31 décembre	Traitement et salaires pour l'année \$ CAN
<b>Direction :</b>		
(a) Approvisionnement de gaz		
(b) Transport		
(c) Distribution		
(d) Ventes		
(e) Administration		
<b>Total</b>		
<b>Employés de la production:</b>		
(a) Approvisionnement de gaz		
(b) Transport		
(c) Distribution		
(d) Ventes		
(e) Administration		
<b>Total</b>		
<b>Total emploi, traitements et salaires</b>		